

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué régulièrement le vingt et un septembre, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de M. Stéphan AMELOT, Maire.

Présents : MM. AMELOT Stéphan, MALÉZÉ Patrick, Mme VELLY Sandrine, MM. MENGIN Bernard, BRICOTEAU Gérard, Mme MAINE Martine, MM. GUILLEMET Arnaud, DUTILLET Abel, Mmes LEBLANC Patricia, GIROUX Corine, DUPUY Christelle, SULESKI Tiffany et RASKOVALOFF Katrin ;
formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. ETIENNE Christophe à M. MALÉZÉ Patrick, M. KUS Sinan à M. AMELOT Stéphan.

Secrétaire de séance : Mme DUPUY Christelle

Le compte rendu de la séance du 16 juin 2021 est adopté à l'unanimité, sans observations.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire propose :

- Demande de participation financement d'un transport en bus

A l'unanimité les membres sont favorables pour cet ajout à l'ordre du jour.

DÉLIB N°32-2021
Visée le 11/10/2021

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES 02/2021

Monsieur le Maire propose des modifications budgétaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder aux modifications budgétaires suivantes sur le budget de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT

Recettes		9.311,00 €
Op. 249 Plantation Arbres	C/ 1322	9.311,00€
Dépenses		9.311,00 €
Op. 218 Ecole	C/ 21312	3.000,00 €
Op. 233 Acquisition matériel et mobilier	C/ 21578	3.000,00 €
Op. 238 Voirie	C/ 2151	3.311,00 €

FONCTIONNEMENT

Recettes		15.600,00 €
C/ 7482 Compensation perte taxe add. droits mutation ou à taxe publicité foncière		7.800,00€
C/ 73223 Fonds péréquation ressources communales et intercommunales		7.800,00 €
Dépenses		15.600,00 €
C/ 6411 Personnel titulaire		8.000,00 €
C/ 6413 Personnel non titulaire		7.600,00 €

DÉLIB N°33-2021
Visée le 11/10/2021

Subventions à une association

Monsieur le Maire rappelle que l'association La Cahoutienne :

- a organisé les animations de la journée, à l'occasion du 14 juillet dernier. Une subvention est proposée.

- a réalisé un énorme travail à l'occasion du Festival Musique en Omois qui s'est tenu le 30 juillet dernier à Nesles-la-Montagne, logistique, matériel, bénévoles, stands, etc. à la satisfaction de tous, et a remporté un vif succès. M. MALÉZÉ remercie l'ensemble des bénévoles de la commune ayant œuvré à cette manifestation. Une subvention est proposée.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix 'Pour' et 1 'ne se prononce pas' (Mme SULESKI, adhérente), décide d'apporter une aide financière de :

- 750,00 euros à l'association La Cahoutienne pour les festivités organisées le 14 juillet 2021,
- 1.500,00 euros exceptionnellement pour le FMO du 30 juillet 2021.

DÉLIB N°34-2021
Visée le 11/10/2021

Demande de subvention A.P.I. et D.R.A.C.
pour la remise en état de l'église

Monsieur le Maire donne la parole à M. Patrick MALÉZÉ. Ce dernier informe l'assemblée de l'état actuel de l'église. Des travaux sont nécessaires.

Les travaux de restitution du premier fenestrage, façade sud de l'église, coté extérieur et remplacement des piédroits de l'entourage, de la partie cintrée de l'entourage, du glacis, du meneau central, du remplage évalués à 56.037,00 € HT soit 67.244,40 € TTC seraient financés par :

DRAC	56.037,00 € HT	40 %	22.414,80€
API	56.037,00 € HT	35 %	19.612,95 €
Fonds Propres			25.216,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- l'opération de remise en état de la maçonnerie de la baie n°10,
- le devis de SARL LÉTOFFÉ Pierre & Sculptures d'un montant de 56.037,00 € HT (67.244,40 € TTC)
- le projet et le plan de financement proposé,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les travaux et à solliciter une subvention au titre de l'Aisne Partenariat Investissement et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, programme 2022.

Il décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022 et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour les travaux de remise en état de l'église.

DÉLIB N° 35-2021
Visée le 11/10/2021

Réflexion sur l'extension du columbarium

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des disponibilités existantes au niveau du columbarium. Une continuité est-elle à prévoir ?

A l'unanimité, les membres de l'assemblée s'accordent à envisager une suite. Un devis sera demandé auprès de trois entreprises différentes.

DELIB N°36-2021
Visée le 11/10/2021

USEDA Rapport d'activité maintenance de l'éclairage public

Monsieur MALÉZÉ Patrick fait part à l'assemblée du rapport d'activité relatif à la maintenance de l'éclairage public de Nesles-la-Montagne, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, établi par l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne.

Il apporte des explications sur les dépannages réalisés, du renouvellement de LED sur les lampadaires, etc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

DELIB N° 37 -2021
Visée le 11/10/2021

USEDA Rapport d'activité DIRVE 02

Monsieur MALÉZÉ Patrick fait part à l'assemblée du rapport d'activité 2020 sur le Déploiement d'une Infrastructure de Recharge publique pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables sur le Département de l'Aisne, établi par l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

DELIB N° 38 -2021
Visée le 11/10/2021

Réflexion sur le local sis 10 rue Pasteur

Monsieur le Maire rappelle que le local communal sis 10 rue Pasteur (ancienne bibliothèque) est toujours vacant. Le devenir de ce local avait déjà été évoqué antérieurement (vente ou pas, etc.). Il fait savoir qu'une demande d'installation d'un salon de toilettage pour chiens a été formulée pour ce local. Des travaux seraient nécessaires.

Un élu demande si d'autres demandes ont été faites ? Le Maire répond qu'une demande pour une maison d'assistantes maternelles avait été formulée. Seulement le local n'est pas suffisamment grand.

Il est précisé que l'intéressée continue à travailler sur ce projet de toilettage (formation, local, financement, etc.).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, est favorable à l'étude de ce projet d'installation d'un salon de toilettage pour chiens dans ce local.

DELIB N°39-2021
Visée le 12/10/2021

Demande de participation au financement d'un transport en bus

Monsieur le Maire présente la demande d'une habitante qui sollicite la commune pour participer financièrement à un transport en bus, vers Beauvais dans le cadre du concours 'Miss Picardie', avec le transport des supporters, après sélection Miss Aisne, **le dimanche 17 octobre 2021.**

Elle précise qu'une demande de participation financière a également été faite auprès de la ville de Château-Thierry, ville natale de l'intéressée.

Une participation à hauteur de 10 euros par personne sera demandée par l'intéressée, Mme TKATCHEFF Lisa. Dans ce cas, la commune émettra un titre à son encontre du montant correspond aux nombres de participants.

Après débat, le Conseil Municipal, est favorable à régler la somme de 543.79 euros HT au transporteur pour se rendre en bus vers Beauvais le jour du concours.

Informations Diverses :

- M. le Maire fait part des **remerciements** des Anciens Combattants pour la subvention communale 2021 reçue.
- M. le Maire fait part des **remerciements** de Madame C. VAILLANT, le prénom de son aïeul Gustave COLUCHE et non Eugène ayant été rectifié sur le monument aux Morts. Contact avec la Fédération des Anciens Combattants avait été pris.
- M. le Maire précise que des **nouvelles consignes de tris des déchets ménagers** ont été mises en place depuis le 13 septembre dernier par la CARCT, laquelle a prévu une information dans les boîtes aux lettres fin septembre.
- "**L'opération Brioches**" mise en place par l'Association de Parents et Enfants Inadaptés aura lieu sur la commune samedi **16 octobre 2021** au matin. Des bénévoles ont répondu favorablement pour la distribution. L'APEI a fait savoir, qu'en respect des conditions sanitaires cette année, la brioche sera fournie ensachée par un fournisseur Vendéen.
- Une distribution a eu lieu dans toutes les boîtes aux lettres faisant **appel à bénévoles, l'association la Cahoutienne** étant en manque cruel. Quelques personnes se sont fait connaître pour rejoindre la bibliothèque.
- Le **2^{ème} salon artisanal et gourmand et la brocante** le dimanche, organisés par l'association La Cahoutienne, aura lieu le week-end du 2 et 3 octobre 2021.
- Un **trail nocturne "Nuit du Grogard"** est organisé par l'association "Chierry j'y cours" le **27 novembre 2021**.
- M. le Maire rapporte l'échange qui s'est tenu ce 21 septembre avec le Sous-Préfet en charge **des intempéries** suite à l'épisode orageux du 19 juin 2021 sur la commune. Ont été abordés principalement l'épisode de grêle du 19 juin, la pénurie actuelle de matériaux, les travaux du ru de Nesles, le projet de travaux de Nesles-Nouveau.
- M. Patrick MALÉZÉ fait état de trois communes (Nogentel, Brécy, Rocourt Saint Martin) rejoignant l'**USESA** avec conservation de leur passif.
- M. Gérard BRICOTEAU fait état de la dernière réunion du **Conseil Communautaire** de la CARCT, (première présentielle).
- Mme Christelle DUPUY demande que soient rebouchés les **trous sur la voirie** quartier 'Ballois'. M. Patrick MALÉZÉ réponds qu'une visite est prévue ce 30 septembre sur divers endroits, dont celui-ci.
- Mme Corine GIROUX indique que le **stationnement aux abords de l'école** n'est toujours pas respecté, malgré la présence d'agents communaux qui se font malmenés. Irrespect constaté, ce sont toujours les mêmes familles. La Brigade de Gendarmerie est alertée.
- Depuis la rentrée scolaire de septembre, Mme VELLY Sandrine précise que le **règlement de la cantine** est désormais appliqué scrupuleusement quant à la remise des tickets dans le temps imparti, les familles ne respectant pas la date de dépôt des tickets repas pour la cantine.
- Mme LEBLANC Patricia demande s'il ne serait pas possible d'installer de belles **barrières aux abords de l'école**. M. Patrick MALÉZÉ répond que la pose de barrières et l'entretien qui s'ensuit, notamment les barrières tordues par incivilité, représentent un coût non négligeable. Il rappelle que les barrières sont posées dans le cadre du plan Vigipirate, et n'ont pas un caractère permanent. Si cette situation perdurait, une réflexion globale serait menée sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30